



Ambassadeurs
de la
Jeunesse

Cours d'été en Droit international & Relations internationales

Édition 2020

Institut de Formation des Ambassadeurs de la Jeunesse (I.F.A.J)

Cours de Relations internationales et stratégiques

Par Mme. Manon Chemel

Introduction

Longtemps oubliée et mise de côté, la question kurde a été remise sur le devant de la scène en Syrie lorsque les contestations ont éclaté. En effet, en 2011, le monde arabe connaît une vague de protestations qui se traduit par des soulèvements populaires connus sous le nom de « Printemps arabes ». Après la Tunisie, la Libye, l'Égypte, le Bahreïn et le Yémen, c'est en Syrie que le mécontentement populaire se fait entendre. Les Syriens s'étaient en effet enthousiasmés de voir tomber les dictatures du président tunisien Zine el-Abidine Ben Ali puis du président égyptien Hosni Moubarak. Pour le peuple kurde, longtemps opprimé en Syrie et toujours considéré comme le peuple le plus important sans État, un nouvel espoir renaît lorsque cette révolte populaire éclate en Syrie.

Après de maintes promesses jamais respectées, la révolution qui se joue en Syrie leur permet de prendre le contrepied en se constituant progressivement en une entité autonome, une promesse leur ayant été faite bien des années auparavant. En 1920, le traité de Sèvres, qui démembrait l'Empire Ottoman, prévoyait dans ses articles 62 à 64 la création d'un « territoire autonome des kurdes ». Trois ans plus tard, le traité de Lausanne a mis fin à ce rêve d'autonomie. En 1927 en Turquie un semblant de République est perceptible mais celle-ci disparaît quatre ans plus tard sous les coups de l'armée d'Ankara. Plus tard en 1946 à Mahabad en Iran, on y perçoit les prémices d'un État kurde mais cela se solde par un échec quelques mois plus tard. Depuis, aussi bien en Iran, en Irak, en Turquie et en Syrie, le peuple Kurde a subi de violentes oppressions.

Actuellement, un semblant de Kurdistan est toutefois perceptible en Irak bien que celui-ci ne soit pas reconnu comme un État. En effet, le « Kurdistan irakien » bénéficie d'une autonomie, établie par la Constitution irakienne de 2005, sous le contrôle du Parti Démocratique du Kurdistan (PDK) et de l'UPK¹. À partir de 2012, un véritable tournant s'opère pour le peuple kurde de Syrie, lorsque le gouvernement de Bachar el-Assad a renvoyé la plupart de ses troupes installées sur les territoires traditionnellement kurdes. En effet, le gouvernement du régime Assad s'est retiré de ces zones pour concentrer ses forces contre les « rebelles » syriens dispersés au sein de son territoire. Depuis, les Kurdes ont pu progressivement mettre

¹ Poyer Félix, « *Intérêts régionaux et leviers nationaux : regards sur le conflit syrien par ses marges kurdes* », Echegeo, 2003.

en place un début d'autonomie sur les zones qu'ils contrôlent. En effet, ce retrait a permis aux Kurdes de se constituer politiquement et militairement au sein de zones dont ils étaient jusqu'alors majoritaires. Progressivement, le Parti de l'union démocratique (PYD) s'y est installé et a pu organiser la zone de façon autonome.

Depuis le 12 novembre 2013, le « Kurdistan syrien », appelé aussi « *Rojava* » (qui signifie « Kurdistan occidental »), dispose d'une administration autonome². Cette annonce a été faite par le principal parti kurde syrien, le PYD, allié au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), qui partagent le même fond idéologique. Le Kurdistan s'étend d'est en ouest tout au long de la frontière turque, à l'extrême nord de la Syrie. La capitale du *Rojava* est Qamichli qui se situe dans le canton kurde de Djézireh.

Les Kurdes font des territoires contrôlés, une administration à la fois autonome, multiconfessionnelle et pluriethnique sur trois cantons (Afrine, Kobané et Djézireh)³. Ces cantons sont constitués par des gouvernements régionaux et dotés chacun de vingt ministères locaux. Ceci constitue la réponse kurde au chaos qui décime la Syrie⁴. Pour les Kurdes de Syrie, la guerre civile devient alors le moyen de faire entendre leur voix ainsi que leur combat tout en s'organisant territorialement, politiquement et militairement. Ce territoire kurde regroupe de nombreuses ethnies. En effet, en plus des Kurdes, l'on y retrouve des Arabes, des Assyriens, des Syriques, des Chaldéens, des Turkmènes, des Arméniens et des Tchétchènes, appartenant à différentes obédiences religieuses.

Une « *Constitution* » sous forme de charte a par ailleurs été créée en 2014, afin de doter le « Kurdistan syrien » d'institutions reposant sur un régime laïc et démocratique, s'inspirant des plus grands textes internationaux. L'essence même du *Rojava* insiste sur trois valeurs fondamentales clés : « *démocratie* », « *féminisme* » et « *écologie* ».

Le 17 mars 2016, les Kurdes de Syrie proclament une entité « *Fédérale Démocratique* » dans les zones contrôlées et qui comprennent les trois « cantons » autonomes kurdes. Toutefois, les Kurdes subissent de nombreuses agressions de part et d'autre, menaçant les territoires sous leur contrôle. Ces derniers sont menacés de par la Turquie, le gouvernement syrien et par le groupe Etat islamique (EI), qui entend profiter du chaos de la guerre pour étendre son influence dans la région. En effet, dès le début de la contestation syrienne, l'Etat islamique

² Ayad Christophe, « *En Syrie les kurdes prennent le large* », LeMonde, 27/11/2013.

³ Piot Olivier, « *Le peuple Kurde, clé de voûte du Moyen-Orient* », Les petits matins, 2017.

⁴ *Ibid.*

s'installe en Irak et en Syrie et autoproclame en 2014 la ville de Raqqa comme capitale. Dans le combat contre l'Etat islamique, les Kurdes apparaissent rapidement comme un rempart contre l'obscurantisme islamique en multipliant les prouesses militaires.

Toutefois, il faudra attendre la bataille de Kobané en 2014 pour que la communauté internationale s'intéresse véritablement aux Kurdes et à la question kurde tout en prenant part au combat à leurs côtés. En effet, un soutien va leur être apporté par de nombreux acteurs étatiques. En 2014, se met en place une coalition internationale anti-Daech, dirigée par les États-Unis. Parallèlement à cela, une coalition arabo-kurde, les Forces Démocratiques Syriennes (FDS), est formée en octobre 2015 afin de parvenir à reprendre les zones sous contrôle de l'Etat islamique. Celle-ci est soutenue par la coalition internationale qui leur fournit des armes ainsi qu'un appui aérien.

Toutefois, le combat contre les milices djihadistes n'est pas l'unique combat que doivent mener les Kurdes. Ces derniers doivent se protéger contre les menaces extérieures et notamment de la Turquie qui interviendra militairement contre les forces kurdes en 2016 puis 2018 et enfin une nouvelle fois en octobre 2019 suite au retrait américain décidé par le président Donald Trump.

Par ailleurs, les Kurdes doivent se prémunir des menaces liées aux cellules dormantes de l'Etat islamique lorsque le groupe a perdu son emprise territoriale. Enfin, les milices kurdes voient renaître un gouvernement syrien qui reprend progressivement du pouvoir avec le risque de voir mis à mal leur territoire.

Partie I - Début de l'autonomie à la création de la Fédération démocratique kurde

Section 1 - De la guerre civile syrienne à l'auto-administration du *Rojava*

En Syrie, les Kurdes ont été durement réprimés pendant des années. La condition de l'intégration des Kurdes dans la société syrienne se traduit par l'abandon de leurs spécificités ethniques. Déjà en 1962, la politique de la « ceinture arabe » mise en place par le parti Baas, prive les Kurdes d'un certain nombre d'éléments dont l'accès au travail et à l'enseignement. Par ailleurs, cette politique prévoyait aussi d'expulser les Kurdes de la région de Djézireh⁵. L'objectif principal était de les pousser à l'exil. À long terme, les terres kurdes devaient revenir aux mains des arabes. Cette politique de la « ceinture arabe » s'est prolongée dans le temps sous le règne d'Hafez el-Assad puis au travers de son fils qui lui a succédé, Bachar el-Assad. À titre d'exemple, ce dernier met en place le décret n° 49 du 10 septembre 2008 qui interdit toute vente immobilière et location de terrains dans les régions kurdes⁶.

Sous cette nouvelle présidence, le régime en place empêche toute initiative kurde. Dans la continuité de son prédécesseur, Bachar el-Assad restreint l'influence des populations kurdes en s'assurant que ces derniers ne puissent disposer d'aucune autonomie. Pourtant le 12 mars 2004, suite à la révolte de Qameslo, le président syrien avait affirmé que les « *Kurdes étaient une composante essentielle dans la société syrienne* »⁷. Toutefois, en dépit de ses déclarations, ceci n'a jamais été perceptible dans les faits. En effet, ces derniers ont toujours été considérés comme une population de « second rang » au sein de la population syrienne.

À partir de 2011, lorsque le conflit éclate en Syrie à la suite des « *printemps arabes* » qui ont embrasé la région, les Kurdes prennent eux aussi part à la manifestation. Cette contestation revêt essentiellement un rêve d'autonomie démocratique pour le peuple kurde qui entend se faire une place en Syrie.

⁵ Azadi Maxime, « *La Syrie serre la « ceinture arabe », des centaines d'arrestations* », Médiapart, 10/11/12

⁶ Hussein Sayede Assem, « *Syrie-Le Kurdistan syrien, avant et après 2011* », Lecourrierdumaghrebetdelorient, septembre 2014

⁷ *Ibid.*

Depuis le début des contestations, les Kurdes ont toutefois pu bénéficier d'avantages considérables. En effet, le président syrien, désireux de maintenir l'ordre dans le pays et voulant étouffer les velléités que pourraient avoir les Kurdes à rejoindre la rébellion, lève certaines interdictions. À titre d'exemple, le décret n° 11 du 11 avril 2011 a aboli celui de 2008 qui interdisait toute vente immobilière et location de terrains dans les régions kurdes. Par ailleurs, des écoles kurdes ont pu ouvrir leurs portes et permettre depuis 2012 la pratique de la langue kurde dans certaines régions.

Ce projet d'autonomie se profile davantage en 2012 lorsque le régime de Bachar el-Assad évacue le nord de la Syrie, à majorité kurde, pour concentrer ses forces sur d'autres zones sensibles situées sur l'ensemble du territoire. En effet, le régime syrien se retire de cette zone à majorité kurde, pour concentrer ses forces contre les « rebelles » qui constituent un enjeu beaucoup plus important pour lui et la stabilité de son pouvoir. Depuis que les troupes du dirigeant syrien ont quitté la zone en 2012, les villages et villes kurdes sont administrés par des conseils locaux, principalement sous contrôle du Parti de l'union démocratique (PYD), la branche syrienne du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), et de son bras armé, les YPG (forces de défense nationale kurde).

Le 12 juillet 2012, le PYD et le Conseil national kurde (CNK) ont mis en place le Conseil suprême kurde (KSC) pour gouverner les trois cantons autoproclamés d'Afrine, de Kobané et de Djézireh. Le Conseil Suprême kurde cherche à rompre avec un modèle d'État autoritaire et répressif. Comme réponse, il souhaite mettre en œuvre une nouvelle forme de gouvernance : « le confédéralisme démocratique » prôné par Abdullah Öcalan, l'un des fondateurs du PKK.

Les Kurdes entendent établir un « *confédéralisme démocratique* » inclusif, c'est-à-dire ouvert aux non-kurdes, basé sur des principes laïcs, égalitaires et pluriethniques⁸. Ce projet politique et démocratique a été inspiré par les dirigeants du parti des travailleurs kurdes (PKK), et notamment par Abdullah Öcalan, l'un des fondateurs du PKK, actuellement emprisonné en Turquie. Au *Rojava*, on retrouve un peu partout des portraits à la gloire de cette figure engagée.

Ce projet, à l'inverse du Kurdistan irakien, entend intégrer au sein de sa société, les différentes ethnies présentes en Syrie. Les Kurdes entendent ainsi établir une sorte de

⁸ Evano Roger, « *Aider le Rojava* », Médiapart, 17/03/2018.

« fédéralisme démocratique et pluraliste » pour tout le monde, c'est-à-dire, pour chaque groupe ethnique, ne rejetant aucune minorité religieuse.

Progressivement, le *Rojava* continue de s'organiser en se structurant politiquement et démocratiquement et se dote le 6 janvier 2014 d'un contrat social, la « *Charte des Régions Autonomes d'Afrin, de Jazira et de Kobané* »⁹. Ce texte, qui n'est autre que la « Constitution » du *Rojava*, a pour objectif d'organiser une auto-administration provisoire dans les cantons autonomes du *Rojava*. Cette charte a été rédigée par une assemblée de délégués qui représentent plus d'une trentaine d'organisations civiles et politiques issues des communautés ethnico-linguistiques de ces trois cantons. Au sein de ce contrat, on retrouve des mentions directes de conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, aux libertés individuelles, à la justice sociale, aux droits des femmes et à l'écologie. Celui-ci entend consacrer toute une partie sur la liberté de culte, l'égalité des sexes, l'interdiction de la torture et abolit la peine de mort, inscrite dans la loi syrienne¹⁰. Le *Contrat Social* vise à s'appliquer à toute la Syrie afin de servir d'alternative et de modèle pour la région¹¹.

Dès son Préambule, la Charte insiste sur le fait qu'elle a été signée par une confédération de « *Kurdes, Arabes, Assyriens, Chaldéens, Araméens, Turkmènes, Arméniens et Tchéchènes* »¹². Ceci s'est donc fait en pleine coopération avec différents groupes ethniques qui disposent au sein du *Rojava* des mêmes droits que les Kurdes. En effet, la Charte précise que « *toute personne a le droit d'exprimer son identité ethnique, culturelle et linguistique* »¹³. Celle-ci respecte également les différentes « conventions internationales ». Ainsi, les Kurdes entendent donner un signal fort en insérant leurs lois dans des valeurs démocratiques internationales.

Ce modèle démocratique permet en 2015 la création de représentations diplomatiques en Europe. Le 23 mai 2015, le *Rojava* voit son premier bureau ouvrir en France à Paris. Toutefois, ceci ne constitue pas une reconnaissance à part entière, mais constitue un premier pas dans la reconnaissance du combat des Kurdes de Syrie¹⁴.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Digiacomi Claire, « *Les jihadistes français arrêtés en Syrie peuvent-ils vraiment être jugés au Kurdistan syrien ?* », Huffingtonpost, 04/01/2018.

¹¹ Thomas L, « *Au Kurdistan syrien, une révolution survivante* », Médiapart, 17/09/15.

¹² Piot Olivier, « *Le peuple Kurde, clé de voûte du Moyen-Orient* », Les petits matins, 2017, p. 111.

¹³ Article 23 du Contrat social de 2014.

¹⁴ Piot Olivier, « *Le peuple Kurde, clé de voûte du Moyen-Orient* », Les petits matins, 2017, p. 113.

Section 2 - Mise en place de la « Fédération démocratique du Nord »

En 2014, la bataille de Kobané contre l'Etat islamique va permettre de faire la lumière sur le combat des Kurdes. Le canton, pris par l'Etat islamique dès 2014, a obligé les Kurdes à entrer militairement dans le combat. Soutenus par une coalition internationale anti-Daech, sous l'égide des États-Unis, les FDS (« Forces Démocratiques Syriennes ») vont rapidement reprendre le contrôle du canton. Cette victoire de Kobané va avoir des conséquences significatives pour le peuple kurde.

Pour la communauté internationale, ils vont apparaître comme un allié de taille dans le combat contre les groupes terroristes présents dans la région. Dans cette bataille, les États-Unis vont les considérer comme un soutien incontestable leur permettant de parvenir à l'éradication quasi-totale de la menace terroriste en zone irako-syrienne. Pour les Kurdes, leur combat et leur résistance vont permettre d'attirer la sympathie de la communauté internationale. Ils vont être perçus comme le meilleur rempart contre l'Etat islamique dans la région. Cette victoire va également les renforcer dans l'idée de se constituer davantage politiquement et territorialement.

Le 17 mars 2016, les Kurdes de Syrie proclament à Rmeilane, dans le nord-est de la Syrie, une entité « *fédérale démocratique* » dans les zones contrôlées et qui comprennent les trois « cantons » autonomes kurdes ainsi que sur un quatrième canton majoritairement arabe, celui de Shahba, qui a élu son auto-administration en mars 2016¹⁵. Plus de 150 représentants de partis kurdes, arabes et assyriens se sont réunis à Rmeilane pour se prononcer en faveur de la mise en place d'un fédéralisme démocratique.

En ce qui concerne les zones libérées entre 2015 et 2017, Raqqa et Deir Ezzor, celles-ci n'ont pas encore été constituées en cantons et ne sont pas encore intégrées à la fédération. Toutefois, en plus des cantons kurdes d'Afrine, Kobané et Jaziré, la nouvelle administration kurde engloberait des zones prises au groupe Etat islamique (EI) dans le nord syrien avec le soutien aérien de la coalition internationale anti-Daech.

La mise en place de cette fédération a pour but de garantir les droits de tous les individus. Elle entend également s'affirmer comme un modèle pour le reste de la Syrie.

¹⁵ X, « Syrie : La gauche kurde à l'heure de vérité », Alternativelibertaire, 29/12/17.

Pour faire entendre leur voix, les Kurdes se sont par ailleurs rendus à Moscou afin de proclamer cette « fédération démocratique »¹⁶. Les Russes ont accueilli plus ou moins favorablement la proposition fédérale des Kurdes. Pour que le processus de paix post-conflit fonctionne en Syrie, la Russie estime que la mise en place d'une fédéralisation de la Syrie, respectant l'autonomie du Kurdistan, est une option souhaitable¹⁷.

À l'inverse, la Turquie quant à elle n'entend pas voir se constituer une force kurde à sa frontière. En conséquence, Ankara comme Téhéran bloquent la présence du PYD aux pourparlers d'Astana et de Sotchi concernant l'avenir de la Syrie. Par ailleurs, les tanks turcs occupent toujours le nord de la Syrie en encerclant le canton d'Afrine et le menaçant régulièrement d'invasion. Les États-Unis quant à eux y seraient également favorables car pour eux, cela signifierait le maintien de leurs bases militaires dans la région¹⁸.

Le 22 septembre 2017, les élections communales ont permis d'élire les porte-paroles de 4 000 communes¹⁹. Le 1^{er} décembre 2017, ce sera au tour des assemblées locales dans les villes, districts et les cantons : 60% des assemblées sont élues, les 40% restant sont dédiés à la représentation des minorités²⁰.

Toutefois avant l'annonce de la création de la Fédération en 2016, les Kurdes ont dû faire face à la menace des groupes terroristes présents dans la région et notamment de l'Etat islamique. La même année, Abou Bakr al-Baghdadi, leader du groupe Etat islamique, se proclame « calife » en intensifiant la lutte pour la constitution d'un grand « califat » au Moyen-Orient.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ X, « Syrie : La gauche kurde à l'heure de vérité », Alternativelibertaire, 29/12/17.

¹⁹ Dehort Arthur, « Au Rojava, la Turquie menace une révolution inspirée par l'écologiste Murray Bookchin », Bastamag, 27/02/2018.

²⁰ *Ibid.*

Partie 2 - La menace terroriste au Rojava : De Al Qaida à Daesh

Section 1 - Implantation djihadiste en zone irako-syrienne

La guerre civile et le délitement de l'État syrien ont fait du pays une place dorée pour les groupes terroristes qui ont pu s'y installer. Dès 2013, les Kurdes doivent défendre leur territoire contre les groupes issus d'Al-Qaïda au travers du Front al-Nosra et contre l'Etat islamique présent dans la région. Ce dernier a pu profiter du chaos existant en Syrie pour asseoir son pouvoir et obtenir le contrôle de bastions importants en zone irako-syrienne, établissant un proto-Etat islamique.

En effet, à partir de 2014, l'Etat islamique a pu s'emparer d'une partie de la Syrie et de l'Irak afin d'y instaurer un « califat islamique » appliquant les principes de la « charia ». La ville de Raqqa en Syrie comme celle de Mossoul en Irak deviennent les villes emblématiques du « califat » autoproclamé en 2014 par Abou Bakr al-Baghdadi. Les membres de l'Etat islamique parviennent progressivement à se structurer politiquement et militairement puis poursuivent leur implantation dans la région à cheval entre l'Irak et la Syrie. Il faut attendre la bataille de Kobané fin 2014, soit environ trois ans après le déclenchement de la guerre civile en Syrie, pour que le combat des Kurdes et leurs victoires militaires commencent à se faire connaître. Dès le 13 septembre 2014, les forces djihadistes de l'Etat islamique lancent une offensive sur le canton de *Kobané* afin d'en prendre possession. Les djihadistes parviennent en peu de temps à envahir le canton en l'assiégeant.

Les combats pour la reprise du canton de Kobané mettent en lumière la force militaire kurde, au travers des YPG²¹. Pour combattre les groupes terroristes présents sur le territoire, les milices kurdes « YPG », composantes des forces démocratiques syriennes (FDS), ont pu compter sur le soutien des États-Unis.

²¹ Les Unités de protection du peuple (YPG) forment la branche armée du Parti de l'union démocratique syrien (PYD). Elles sont formées en 2011 lors de la guerre civile syrienne.

Ces derniers ont pu leur apporter un soutien aérien et matériel à partir de 2014 tout en mettant en place une coalition internationale anti-Daech, afin d'endiguer durablement la menace terroriste présente dans la région. Cette coalition regroupe une vingtaine de pays dont la France fait partie. Pour leur part, les États-Unis déploient environ 2 000 hommes en Syrie, presque exclusivement dans des régions contrôlées par les milices kurdes.

Toutefois, en dépit de l'aide apportée, à partir du mois d'octobre 2014, l'Etat islamique parvient à conquérir la moitié de Kobané. Il faudra attendre plus de quatre mois avant que les FDS, toujours soutenus par la coalition internationale, puissent reprendre le contrôle total du canton. Le soutien américain a été largement fustigé par la Turquie qui considère les « YPG » comme la continuité naturelle du PKK, un parti qu'elle considère comme terroriste et qu'elle combat activement sur son sol. Ankara a par ailleurs incité Washington à ne plus poursuivre ce soutien.

Pour les Kurdes, le canton de Kobané revêt un enjeu crucial car il constitue leur projet d'établir un Kurdistan autonome en Syrie reliant les trois cantons kurdes, comprenant aussi Djézireh et Afrine. Ainsi, sa perte aurait signifié une cuisante défaite dans l'objectif territorial kurde. De plus, pour les États-Unis comme pour le parti kurde PYD, *Kobané* représente un passage dans la mer Méditerranée.

Par ailleurs, pour l'Etat islamique, leur maintien à *Kobané* aurait permis un ancrage territorial dans la région et *de facto* une épuration de leurs opposants. À long terme, cette nouvelle base territoriale aurait pu les renforcer et permettre une consolidation territoriale considérable dans le pays.

Après des combats sans relâche, les Kurdes parviennent également à reprendre la ville de Raqqa, aux mains des djihadistes depuis 2014. En effet, en 2013, la ville de Raqqa est détenue par des « rebelles » syriens avant d'être chassés par Daech début 2014. Une fois en possession de la ville, ces derniers ont pu prendre l'intégralité de celle-ci, l'autoproclamant comme « capitale ». Quelques mois plus tard, le 29 juin 2014, l'Etat islamique proclame l'instauration de son « califat » sur les territoires conquis en Syrie et en Irak²².

Les FDS, toujours appuyées par la coalition internationale, entament le 5 novembre 2016, la reconquête de la ville en lançant l'offensive « *Colère de l'Euphrate* ». Celle-ci met

²² Sigel Adrienne, Delage Julia, « *La reprise de Raqqa, une victoire majeure contre Daesh* », BFMTV, 17/10/2017.

considérablement en échec le groupe terroriste et son appui territorial. Dans cette offensive, les FDS sont appuyées dans les airs grâce au soutien de la coalition internationale et au sol par des militaires américains²³.

La reprise de Raqqa se déroulera pendant onze mois avant que les FDS en reprennent pleinement possession²⁴. Cette reprise est plus que symbolique car elle étouffe les aspirations territoriales du groupe terroriste, en mettant en échec sa force de frappe. En effet, depuis Raqqa le groupe Etat islamique programmait des attentats en Europe.

Les victoires kurdes à Kobané comme à Raqqa ainsi qu'à Mossoul en Irak symbolisent pour l'Etat islamique le délitement de son emprise territoriale et *de facto* sa destruction territoriale progressive dans la région. En 2017, l'on ne dénote pas moins de 400 djihadistes de l'EI, dont plusieurs étrangers, qui se seraient rendus en un mois aux FDS²⁵.

Cette victoire sur Raqqa fait suite à la reprise de la ville de Mossoul par les forces irakiennes dans une offensive qui débute en octobre 2016 et qui se termine un an après, en juillet 2017. À la suite de son éviction de la ville de Raqqa, l'Etat islamique s'est retranché dans la province de Deir Ezzor, province frontalière de l'Irak²⁶. Les djihadistes se sont en effet retranchés dans des dernières poches de résistances.

Le 1^{er} mai 2018, Les FDS, toujours appuyés par la coalition internationale anti-Daech, lancent l'opération « *Roundup* »²⁷, afin d'évacuer les derniers membres de l'Etat islamique présents dans la région, notamment sur la rive orientale de l'Euphrate, dans la province de Deir Ezzor.

Cette opération s'effectue en trois phases, dont la phase III se veut être la phase de l'éviction définitive de l'Etat islamique sur l'ensemble du territoire. Au cours de la phase I, l'Etat islamique est chassé de Baghouz dans le Nord-Est de la Syrie²⁸ et durant la phase II, les FDS parviennent à chasser les djihadistes de la province de Hassaké au nord de Deir Ezzor²⁹. La phase III quant à elle a pour objectif de détruire les dernières forces djihadistes situées entre Hajin au nord et Baghuz-Farqawi situé au sud.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibidem.*

²⁵ Rieth Bruno, « *Les Kurdes libèrent la ville de Raqqa des mains de Daech* », Marianne, 18/10/2017.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Cette opération fait référence à un nom d'un désherbant connu.

²⁸ X, « *La coalition anti-EI a lancé la phase finale de son opération en Syrie* », Letemps, 12/09/2018

²⁹ Blanchard Cyril, « *L'Etat Islamique est-il toujours une menace sérieuse ? L'opération Roundup et la résistance djihadiste* », Nemrod, 2018.

Leur dernière victoire en date remonte au 14 décembre dernier lorsque les milices kurdes s'emparent de Hajin, ville de l'est du pays près de la frontière avec l'Irak, dans la vallée de l'Euphrate et dernière localité détenue par l'EI. Après plus de trois mois d'offensive, les FDS toujours appuyées par la coalition internationale reprennent le contrôle du centre-ville.

La reprise de ces villes représente pour les Kurdes une véritable victoire contre l'Etat islamique qui perd ses grands fiefs territoriaux, les obligeant à se retrancher dans des poches territoriales où ils sont mis en difficulté. Cette résistance kurde accroît la popularité et la sympathie envers le peuple kurde. Ces derniers apparaissent comme un allié de taille dans la lutte antiterroriste en Syrie, faisant de leur milice, la force la plus efficace de Syrie comme rempart contre le terrorisme présent dans la région.

Par ailleurs, grâce à leurs combats, ils sont parvenus à arrêter de nombreux émirs influents en provenance des différentes factions terroristes. Les « Unités de Protection du Peuple » (YPG) sont parvenues à arrêter Mohammed Haydar Zammar, l'un des organisateurs des attentats du 11 septembre 2001³⁰. Il serait encore à ce jour détenu dans le nord de la Syrie, au Rojava.

Les Kurdes ont également joué un rôle crucial en 2014 dans la protection des minorités et notamment en protégeant la population Yézidie, massacrée par les membres de l'Etat islamique. À titre d'exemple en août 2014, la ville de Sinjar, située dans le nord-ouest de l'Irak, peuplée majoritairement par des Kurdes de confession yézidie, subit une offensive de l'Etat islamique où plus de 2 000 hommes yézidis auraient été massacrés. Les femmes et les enfants quant à eux ont été enlevés puis réduits en esclavage. Certains enfants ont été formés en tant que combattants pour le groupe terroriste.

Dès le 14 août, des combattants des YPG de Syrie et du PKK de Turquie, soutenus par l'aviation américaine, parviennent à évacuer vers la Syrie plus de 50 000 yézidis réfugiés sur le mont Sinjar³¹. La ville de Sinjar ne sera quant à elle libérée qu'en novembre 2015.

Appuyés par la coalition internationale, dirigée par les États-Unis, les YPG au sein des FDS, ont pu reprendre progressivement les grandes localités détenues jusqu'alors par les différentes factions terroristes, ce qui a pour conséquence la destruction progressive de l'Etat islamique en zone irako-syrienne. Toutefois, bien que l'Etat islamique soit considérablement affaibli, il

³⁰ X, « Un organisateur des attentats du 11 septembre arrêté par les YPG », Rojinfo, 19/04/2018.

³¹ Grojean Olivier, *La révolution kurde : le PKK et la fabrique d'une utopie*, La Découverte, 2017, p. 126.

n'en demeure pas moins que des djihadistes sont encore présents, tout comme l'idéologie qui n'entend pas disparaître de sitôt.

Le combat des Kurdes de Syrie contre Daech a mis également en avant le rôle prédominant des femmes. À la fois combattantes et dirigeantes des Unités de protection du peuple (YPJ) mises en place en 2013, ces dernières ont pris part aux combats aux côtés des « YPG » en luttant efficacement contre les terroristes. Ces femmes incarnent l'autonomie et l'égalité des sexes dans une révolution qui est aussi une « révolution féministe ». Par ailleurs, elles jouent également un rôle majeur dans la vie politique kurde, qui leur accorde une égalité pleine et entière au sein du gouvernement autonome du Rojava.

Section 2 - Le rôle des femmes kurdes dans la lutte contre le terrorisme islamique

La révolution au *Rojava* est aussi une véritable « révolution de femmes ». Dans celle-ci, les femmes sont à l'avant-garde dans plusieurs domaines comme par exemple les domaines politique et militaire. Elles jouent un rôle clé et font partie intégrante de cette nouvelle base territoriale située au nord de la Syrie. Dans la société kurde, les femmes jouissent d'une place majeure autant sur le plan politique que militaire.

Au sein de la vie politique, elles obtiennent des garanties essentielles étant donné que les commissions sont systématiquement composées d'au moins 40% de femmes. Les organisations de la société civile et politiques sont quant à elles co-présidées en parité³². L'égalité homme-femme est en effet un pilier fondamental dans le fonctionnement du *Rojava*. Cette égalité est traduite dans la *Constitution* établie en 2014 par l'article 28 qui précise que « les hommes et les femmes sont égaux aux yeux de la loi ». Ainsi, toute discrimination à leur égard est d'ores et déjà bannie.

De plus, la prédominance du rôle féminin dans la société reste significative. C'est une idée ancrée dans la culture kurde et transcrite dans la Constitution du *Rojava* de 2014. En effet, dans l'article 27, le texte insiste sur le fait que « les femmes ont le droit inviolable de participer à la vie politique, sociale, économique et culturelle ».

³² « La lutte des femmes au Kurdistan », *Vacarme*, vol. 71, no. 2, 2015, pp. 198-209.

À titre d'exemple, le Conseil Suprême kurde (CSK) est dirigé par un homme, Saleh Muslim et une femme, Asya Abdulha. Militairement, elles vont rejoindre dans un premier temps les rangs des « YPG » en étant pleinement actives à leurs côtés. En 2013, elles vont également mettre en place leur propre branche armée, les Unités de protection de la femme, les YPJ, une organisation militaire non mixte, qui travaille conjointement avec les forces YPG. Armées d'une kalachnikov à l'épaule, treillis accessoirisés, habits de guerre, les femmes combattent aux côtés des hommes en faisant preuve d'un courage exemplaire, préférant la mort au renoncement. Ces dernières gardent toujours sur elles une grenade ou une dernière balle au cas où elles risqueraient d'être capturées par l'Etat islamique. Elles savent en effet que leur capture signifierait des sévices terribles et préfèrent ainsi la mort³³.

La proportion de femmes présentes dans les rangs de l'armée est considérable et illustre parfaitement cette société paritaire au sein des différentes strates de la société kurde. De plus, sur le front de bataille, les femmes représentent un atout majeur pour les combattants kurdes et une menace plus grande pour les terroristes. En effet, pour les djihadistes, ces combattantes représentent un danger plus grand que les hommes. Selon leurs croyances, si un combattant de l'Etat islamique est tué par une femme, alors il ne pourra pas accéder aux portes du paradis. Il se verra également privé des 72 vierges qui lui sont promises après la mort³⁴.

Les femmes kurdes vont également jouer un rôle d'assistantes dans l'accompagnement des mineurs pris en charge dans les centres de déradicalisation mis en place pour ceux que l'on nomme les « lionceaux du califat ».

³³ Franceschi, Patrice, *Mourir pour Kobané*, Tempus Perrin, 2017, p. 87.

³⁴ *Ibid*, p. 45.

Partie 3 - La justice kurde face aux djihadistes locaux et étrangers

Section 1 - La justice kurde en matière de lutte antiterroriste

Depuis 2013, le système judiciaire du « Kurdistan syrien » se met progressivement en place et s'organise en créant des institutions démocratiques. Parmi celles-ci, le gouvernement autonome du Rojava va mettre en place dès 2013 des tribunaux antiterroristes afin de traduire en justice les anciens combattants de l'Etat islamique que les Kurdes détiennent depuis leurs victoires militaires. En effet, à la suite des différentes victoires kurdes, de nombreux combattants djihadistes se retrouvent aux mains des milices kurdes et vont être détenus dans des camps au sein du Rojava. Afin d'établir une société démocratique, les Kurdes vont ainsi mettre en place des structures « adaptées » afin de juger les derniers djihadistes qu'ils ont en leur possession.

Aux mains des kurdes, il est fait état de 4 000 jihadistes arrêtés, dont 2 500 appartiendraient à l'Etat Islamique, parmi lesquels une centaine de français³⁵. Toutefois, cette justice kurde présente de nombreuses failles en comparaison avec le modèle français et européen. Les institutions judiciaires kurdes sont encore en construction et restent fragiles. Le système judiciaire kurde se compose de trois cours anti-terroristes, avec des juges, des procureurs, mais pas d'avocat de la défense. En effet, ceci n'est pas prévu dans la procédure anti-terroriste. L'accusé n'a également pas la possibilité de faire appel³⁶. Ainsi, on ne peut évoquer un « traitement équitable » dans la mesure où cette justice ne respecte pas les règles internationales concernant le traitement judiciaire.

L'une des cours antiterroristes se trouve à Qamichli, dans l'extrême nord-est de la Syrie. En 2017, le tribunal antiterroriste de Qamichli aurait jugé environ 800 membres présumés de l'EI, tous de nationalités syriennes³⁷. Toutefois, la juridiction kurde n'est pas suffisamment prête à traiter des dossiers de djihadistes étrangers³⁸.

³⁵ X, « Dans le Kurdistan syrien, à la découverte des tribunaux anti-terroristes », Franceinter, 11/02/2018.

³⁶ Jadot Jérôme, « Comment le Kurdistan syrien va juger les djihadistes étrangers ? », Franceculture, 23/01/2018.

³⁷ Hugué Vincent, « Le casse-tête des djihadistes français », L'Express, 18/06/2018.

³⁸ *Ibid.*

À ce jour, aucun combattant français de l'Etat islamique n'a encore été jugé. Les djihadistes étrangers ainsi que leurs familles sont placés dans des camps ou dans des prisons en attendant leur jugement ou leur rapatriement. Les Kurdes n'étant pas en mesure de les garder, ils en appellent à la responsabilité française afin que celle-ci respecte ses devoirs juridiques et moraux les concernant. Les Kurdes détiennent à ce jour deux français dont le cas a été médiatisé : Thomas Barnouin, un proche des frères Clain et Emilie König. Cette dernière a par ailleurs fait savoir qu'elle souhaitait être rapatriée en France.

Pour certains djihadistes, ces derniers sont emprisonnés dans la prison de Qamichli, une prison spéciale pour djihadistes. Les Kurdes ont souhaité faire de cette prison une prison à « visage humain » en permettant aux détenus de pratiquer certaines activités afin de faciliter leur réinsertion future. En effet, les détenus apprennent à fabriquer des maquettes, apprennent la coiffure et vont à des cours qui sont dispensés par des professeurs kurdes³⁹.

En 2014, l'administration sous l'égide du PYD a adopté une loi antiterroriste, qui permet de détenir et de poursuivre les terroristes présumés coupables. Cette loi est composée de 7 articles et fait une page et demie⁴⁰. Au sein de celle-ci la peine de mort est toutefois rejetée. Cependant, elle présente de nombreuses disparités avec la loi antiterroriste française. En effet, la loi antiterroriste kurde ne prévoit pas de poursuivre les femmes qui n'ont pas pris les armes. Leur priorité n'est pas tant de condamner ceux qui ont rejoint le groupe terroriste mais surtout de juger ceux qui les ont combattus⁴¹. À l'inverse, la France quant à elle entend poursuivre judiciairement tous ceux qui ont rejoint l'Etat islamique, y compris celles et ceux n'ayant pas participé aux combats.

Par ailleurs, le code de procédure kurde est très peu développé⁴². Ce système judiciaire apparaît comme rudimentaire.

Les Kurdes ont également mis en place en mars 2017, un **centre de « déradicalisation »** destiné aux mineurs embrigadés par l'Etat islamique⁴³. Ceux que l'on nomme les « lionceaux du Califat » sont pris en charge par des autorités locales kurdes qui entament un programme

³⁹ Arte. "Syrie, la prison des jihadistes". Documentaire français de Mehdi Meddeb et Stéphane Kenech. Bandit Prod (2017).

⁴⁰ X, « La loi des Kurdes de Syrie ne permet pas de poursuivre les épouses françaises des djihadistes », Rtf France, 26/02/2018.

⁴¹ Ibid.

⁴² Escarnot Jean-Emmanuel, « Jihadistes français en Syrie : Les femmes que j'ai rencontrées veulent rentrer », Libération, 07/02/2018

⁴³ Ibid

afin de les « *désemlbrigader* » de l'emprise exercée par l'Etat islamique, tout en permettant leur réinsertion future. Ce centre prend en charge environ 80 garçons âgés de 12 à 18 ans⁴⁴. Ils n'ont pas l'autorisation de sortir du centre mais ont la possibilité de pouvoir y circuler librement. Toutefois, le centre ne dispose pas à ce stade des moyens suffisants pour assurer pleinement le suivi de ces enfants et permettre leur réinsertion future. Tout comme les institutions judiciaires, le centre manque d'effectifs et de moyens ne permettant pas de pouvoir répondre pleinement à l'urgence de la situation.

Quant aux combattants djihadistes, ces derniers sont désormais aux mains des Kurdes, dans des camps prévus à cet effet en attente d'un jugement voire d'un rapatriement dans leur pays d'origine. Le sort réservé à ces djihadistes détenus en Irak et au Kurdistan syrien devient alors une problématique de taille entre les Kurdes et la communauté internationale. En ce qui concerne la France, le retour de ces djihadistes soulève de nombreuses interrogations.

Faut-il rapatrier ces combattants djihadistes de manière à les juger sur le sol français, malgré la menace que peut représenter leur retour ? À l'inverse, peut-on accepter que ces derniers soient jugés par les entités kurdes et irakiennes ?

La question que pose le traitement judiciaire de ces ressortissants occidentaux détenus aux mains des kurdes reste donc un défi et une problématique qui soulèvent de nombreuses interrogations. Pour les Kurdes, le traitement de ces combattants étrangers représente un « fardeau » considérable dans la mesure où ils ne disposent pas des moyens nécessaires. En effet, ces derniers ne disposent pas de structures suffisamment solides pour pouvoir juger l'ensemble de ces détenus. De plus, le manque de places ne permet pas de prendre en charge l'ensemble des prisonniers.

Par ailleurs, se pose le problème de la légalité et de l'équité de potentiels jugements kurdes sur des ressortissants étrangers. En effet, le *Rojava* n'est pas un État à proprement parler, ce qui *de facto* ne permet pas une reconnaissance de la part de la communauté internationale.

Face à ces constats, les Kurdes en appellent à la responsabilité internationale et en particulier invitent la France à respecter ses engagements quant au sort de ces ressortissants partis rejoindre l'Etat islamique en zone irako-syrienne.

⁴⁴ *Ibidem*.

Section 2 - Le sort des djihadistes français et étrangers détenus au Rojava

Malgré la situation actuelle, les Kurdes détiennent toujours des combattants étrangers dont certains sont de nationalité française. Parmi ces combattants se trouvent également des enfants et parfois de moins de cinq ans. On ne comptabilise pas moins de 120 enfants de djihadistes français qui seraient détenus dans des camps kurdes en Syrie⁴⁵. Les djihadistes ainsi que leur famille ont été capturés en nombre depuis la prise de Raqqa puis lors de la libération des dernières poches de résistances dans la commune de Deir Ezzor.

Certaines de ces femmes et quelques enfants sont placés dans le camp de Roj, dans l'extrême nord-est de la Syrie, en attendant leur jugement ou leur rapatriement dans leur pays respectif. Au sein de ces camps, ces derniers cohabitent avec des déplacés qui ont eux-mêmes fui les djihadistes. Toutefois, les conditions sanitaires du *camp de Roj* sont loin d'être réunies. Il est fait état de cas de rougeole et les médicaments manquent sur place. N'étant ni considérés comme prisonniers ni comme condamnés, les femmes et les enfants détenus sont victimes d'un flou juridique.

Concernant les combattants djihadistes les plus violents, ils sont placés dans des prisons pour hommes ainsi qu'au sein du « centre de réhabilitation et de réinsertion » pour les femmes et les jeunes de moins de 18 ans considérés comme les plus dangereux⁴⁶. C'est dans l'un de ces centres que se trouverait aujourd'hui la lorientaise Émilie König, membre de l'Etat islamique et célèbre recruteuse du groupe.

Toutefois la France ne souhaite pas voir revenir sur son territoire ses ressortissants partis faire le djihad en zone irako-syrienne, préférant laisser leur jugement aux kurdes syriens et irakiens.

En théorie, l'Irak comme la Syrie disposent d'une compétence territoriale qui leur permet de juger les infractions de ressortissants français commises depuis les zones de combat irako-syriennes⁴⁷. Le principe de droit international de souveraineté des États leur donne le

⁴⁵ X, « 120 enfants de jihadistes français détenus en Syrie », La depeche.

⁴⁶ Jadot Jérôme, « Au nord de la Syrie, dans ces camps où les déplacés cohabitent avec les femmes et enfants de jihadistes étrangers », Francetvinfo, 23/01/2018.

⁴⁷ X, « Trois questions sur la situation des jihadistes français arrêtés en Irak et en Syrie », Francetvinfo, 05/01/2018.

droit « *de décider s'ils veulent juger ces femmes et ces hommes djihadistes ou au contraire les rendre au pays de leur nationalité* »⁴⁸.

Le jugement de ces ressortissants relève donc d'une question de coopération pénale internationale. Moyennant des accords d'extradition, la France peut par exemple juger, avec l'accord des autorités irakiennes, l'un de ses ressortissants interpellé en Irak. Pour la Syrie, le cas est plus complexe car il n'y a pas de coopération pénale franco-syrienne. Les français interpellés dans le « Kurdistan syrien » devraient donc être jugés par les autorités kurdes. Toutefois, le Kurdistan syrien n'est pas un État. La France ne reconnaît pas le Kurdistan syrien en tant qu'État et, *de facto*, ne reconnaît pas ses institutions, autorités et tribunaux.

On sait que la France pourrait négocier, de façon informelle, avec les Kurdes une remise des Français, auquel cas ils seraient alors jugés comme des criminels de droit commun français selon le droit pénal français relatif à la répression du terrorisme. Mais en l'état, aucune obligation internationale ne « contraint » la France à le faire⁴⁹. Ainsi cette dernière peut juger ses ressortissants, mais elle n'en a toutefois pas le devoir. Pour l'Hexagone, le retour des djihadistes français partis combattre en Syrie représente un danger majeur pour la sécurité nationale et nombre de français désapprouvent leur rapatriement, préférant les savoir jugés dans le pays où ils sont détenus.

De leur côté, les Kurdes demandent à l'ensemble des pays de la communauté internationale davantage de soutien dans le traitement des djihadistes détenus. À l'exception de la Fédération de Russie et de l'Indonésie, aucun pays n'a demandé à récupérer les jihadistes étrangers détenus par les Kurdes syriens⁵⁰. La Russie aurait rapatrié 50 femmes tchéchènes, l'Indonésie 3 ressortissants et l'Arabie saoudite 5 ressortissants⁵¹.

La France, quant à elle, peine à « récupérer » ses ressortissants, arguant le fait que ces derniers peuvent parfaitement être jugés sur place du moment que les conditions d'un procès équitable sont réunies. Certaines personnalités françaises ont par ailleurs affirmé ne pas vouloir que l'ensemble des combattants français détenus à ce jour par les Kurdes reviennent. Lors d'une visite à Abu Dhabi, le Président français Emmanuel Macron affirmait que le traitement judiciaire des ex-djihadistes devait se faire « au cas par cas ». Le porte-parole du

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Entretien avec Nabil Hajjami, maître de conférences à l'Université de Nanterre pour le compte de ce cours.

⁵⁰ X, « *Syrie : les Kurdes ne veulent plus garder les djihadistes français de Daech* », Europe1, 13/04/18.

⁵¹ X, « *800 membres de Daesh originaires de 46 pays détenus au Rojava* », Rojinfo, 16/11/18.

gouvernement, Benjamin Griveaux, affirmait quant à lui que les terroristes interpellés au Kurdistan « devront être jugés sur place, à condition de la garantie d'un procès équitable »⁵².

Toutefois, les Kurdes ne peuvent pas assurer seuls le jugement de l'intégralité des djihadistes étrangers pour plusieurs raisons. Comme susmentionné, le Kurdistan n'est pas un État. En outre, l'extradition ne peut pas s'appliquer entre la France et l'entité kurde. De plus, quand bien même le Kurdistan aurait été un État, les conditions matérielles ne sont pas réunies. Les structures mises en place ne permettent pas une prise en charge effective de l'ensemble des combattants détenus. Par ailleurs, les conditions ne sont pas réunies pour permettre un jugement équitable de ces combattants syriens et étrangers. Les procès effectués au sein du *Rojava* ne peuvent pas être considérés comme équitables ni au regard du droit français ni au regard du droit international puisque les prévenus n'ont ni le droit à la défense ni la possibilité de faire appel. Deuxièmement, le système judiciaire kurde n'est à ce jour reconnu par aucun État.

Ces institutions post-conflit répondent essentiellement à l'urgence de la situation afin de stabiliser la région mais ces dernières sont encore en construction. Nadim Houry de « *Human Rights Watch* » estime que « *c'est un système judiciaire rudimentaire, bâti avec les moyens du bord et pas suffisamment équipé.* ». Nouri Mahmoud, porte-parole des Unités de protection du peuple (YPG), estime quant à lui que « *tous ces prisonniers étrangers sont un fardeau pour nous* »⁵³. En effet, la prise en charge de ces combattants a un coût financier qui pèse considérablement sur l'économie du *Rojava*. Ils ne peuvent assurer seuls la prise en charge financière de l'ensemble de ces individus.

Toutefois, les mentalités semblent changer. Du fait de l'instabilité au Kurdistan et notamment les récentes évasions de djihadistes, la France commence à revenir sur sa décision. Aujourd'hui, les Kurdes ont un profond ressentiment envers la coalition. En effet, ils fustigent l'abandon de la communauté internationale lors de la prise d'Afrine en 2018 par la Turquie et n'entendent pas lui accorder une quelconque reconnaissance en gardant les djihadistes étrangers. De plus, le retrait américain en décembre 2019 fait ressentir aux Kurdes un profond sentiment d'abandon. On leur avait pourtant promis un soutien post-conflit. Aujourd'hui, les Kurdes sont pris en étau entre un régime syrien qui renaît progressivement, des cellules

⁵² Werly Richard, « *La bataille judiciaire des avocats français de djihadistes* », Le Temps, 14/01/2018.

⁵³ X, « *Juger les jihadistes étrangers au Kurdistan syrien : un pari semé d'incertitudes* », La Dépeche, 17/05/2018.

djihadistes toujours présentes dans la région et une Turquie toujours prête à intervenir militairement pour chasser les milices kurdes.

Partie 4 - Menaces extérieures et perspectives d'avenir

Section 1 - Intervention turque au Rojava

Pour la Turquie, les Kurdes du *Rojava* représentent la continuité du PKK, parti considéré comme le principal opposant de la Turquie. Tout comme le PKK, le PYD est ainsi perçu comme une entité terroriste par le Gouvernement turc. Constatant l'avancée et la progression des Kurdes syriens à sa frontière, la Turquie ne souhaite pas voir leur influence s'étendre et prendre le risque de voir un allié du PKK prendre du territoire à ses côtés. Toutefois, cette hostilité turque n'est pas récente. En 1922, la création d'un Kurdistan autonome au nord de l'Irak avait été très mal perçue par Ankara. Chacun des gouvernements turcs avait tout mis en œuvre pour provoquer une déstabilisation profonde de cette zone autonome en réitérant successivement des menaces d'interventions militaires.

S'agissant de l'autonomie progressive du *Rojava*, la Turquie s'est toujours montrée hostile à l'instauration de celle-ci. Cette hostilité s'est traduite par des actions militaires et par un blocus à sa frontière avec le Kurdistan syrien. En effet, elle a empêché que tous les ravitaillements, échanges et aides humanitaires ne franchissent la frontière dans la région⁵⁴. Par ailleurs, les Kurdes accusent les Turcs d'avoir aidé militairement Daech et d'avoir soigné ses blessés. Parallèlement à cela, les autorités turques ont toujours affiché leur opposition à l'Etat islamique en rejoignant notamment la coalition dirigée contre le groupe terroriste.

Toutefois, la Turquie a contribué de façon significative à la mise en danger des Kurdes de Syrie. En effet, l'objectif premier pour la Turquie n'est pas tant l'éradication de l'Etat islamique mais surtout et avant tout d'écarter la menace liée au PKK et aux Kurdes en général. La Turquie craint également que l'autonomie conquise par les Kurdes du *Rojava* ne puisse se propager dans son propre pays.

Sous couvert de lutte antiterroriste contre l'Etat islamique, la Turquie a lancé à l'été 2016 l'opération « Bouclier de l'Euphrate ». Elle est intervenue à Jarablos au nord de la Syrie le 24 août 2016 pour reprendre la ville qui constituait l'un des derniers points de passage de l'Etat

⁵⁴ Ross Carne, « *Au cœur de la révolution féministe du Rojava* », Vice, 14/09/2017.

islamique entre la Syrie et la Turquie⁵⁵. Toutefois, cette intervention avait aussi pour but la mise en difficulté des milices kurdes que la Turquie souhaite évincer en écartant le risque que les Kurdes ne puissent étendre leur territoire en y faisant la jonction des territoires passés dorénavant sous leur contrôle, avec les trois cantons kurdes.

Tout l'enjeu pour Ankara est principalement la sécurisation de sa frontière et l'expulsion des YPG. Le 20 janvier 2018, la Turquie a lancé une nouvelle opération appelée « *Rameau d'Olivier* », afin de détruire le foyer du peuple kurde dans le canton d'Afrine, sous contrôle kurde depuis 2012. Cette offensive est par ailleurs appuyée par des combattants syriens de *l'Armée syrienne libre*. L'État turc justifie cette intervention en affirmant qu'il y a eu des attaques en provenance de la Syrie, depuis le canton d'Afrine, visant les villes frontalières turques⁵⁶. Lors de cet affrontement, la Turquie a pu bénéficier de soutiens non négligeables qui lui ont permis d'être plus performante sur le terrain. En effet, en plus du soutien des « rebelles » syriens, elle a pu bénéficier de l'appui russe, lui permettant de sortir vainqueur de la bataille d'Afrine. La Russie qui avait jusqu'ici protégé les « YPG » a adopté une autre politique en laissant le champ libre à la Turquie. Pour ce faire, elle a retiré les 300 hommes placés à Afrine avant le début des combats⁵⁷.

Ce revirement peut s'expliquer par la volonté russe de contrer l'avancée américaine qui soutient les Kurdes, tout en s'affirmant comme puissance dominante et décisionnaire sur l'échiquier syrien. En peu de temps, le canton se retrouve aux mains des turcs et des rebelles qui ont réussi en deux mois seulement à prendre le contrôle de l'intégralité de celui-ci. Toutefois, cette offensive a également eu pour conséquence le fait de mobiliser les Kurdes à Afrine, laissant le temps aux djihadistes de reprendre du pouvoir sur d'autres zones.

Aujourd'hui, le canton d'Afrine est sous la tutelle de l'administration turque, qui y envoie ses propres fonctionnaires. Le drapeau turc flotte désormais sur la ville. Le poids de la Turquie continue de peser considérablement sur le sort des Kurdes. Cela se traduit par un affaiblissement militaire des milices kurdes mais également politique. En effet, du fait de

⁵⁵ D'Auzon Olivier, « *L'opération "Bouclier de l'Euphrate" vise surtout à contrer l'avancée des Kurdes* », Huffingtonpost, 29/08/2016.

⁵⁶ X, « *Que se passe-t-il au Rojava ? Entretien avec le conseil démocratique kurde en France* », Ballast, 30 janvier 2018.

⁵⁷ X, « *Comment les États-Unis ont laissé tomber les Kurdes* », Le Point, 25/01/2018.

l'hostilité turque, les représentants de la Fédération démocratique sont exclus des débats de l'ONU concernant l'avenir de la Syrie⁵⁸.

Depuis l'annonce faite par le Président américain le 19 décembre 2018 sur le retrait de ses troupes de Syrie, la Turquie s'organise pour intervenir militairement contre les Kurdes. Les États-Unis ont fait savoir qu'ils quitteraient la Syrie, laissant *de facto* à l'abandon les milices kurdes. Sans consulter ses alliés, le Président américain a pris la décision de retirer les troupes américaines présentes en Syrie. Pourtant, les premiers mois de l'administration Trump s'étaient traduits par un renforcement du soutien américain aux YPG et aux FDS⁵⁹. Les milices kurdes se sentent aujourd'hui trahies et se sont retrouvées prises entre les menaces d'Ankara et de Damas et les derniers djihadistes. En octobre 2019, la décision américaine est rendue effective. Mais cette décision va à l'encontre de ce que souhaitait le Pentagone. Dès octobre 2019, Donald Trump annonce le début du retrait des forces américaines déployées en Syrie dans le cadre de l'opération *Inherent Resolve* (CJTF-OIR)⁶⁰. Cette annonce, déjà formulée une première fois en décembre 2018, vise à remplir l'engagement principal pris par le Président pendant sa campagne électorale. Selon ce dernier, les acteurs locaux doivent s'occuper de leurs propres impératifs sécuritaires et éviter à l'Amérique toute ingérence coûteuse et inutile. Cette décision a été prise unilatéralement par Donald Trump contre l'avis du Pentagone. Il a toujours considéré que la raison fondamentale qui justifiait la présence des États-Unis en Syrie était de vaincre militairement le groupe terroriste Etat islamique. Or, ce dernier estime dorénavant que la lutte contre l'organisation est définitivement remportée.

Bien que le groupe terroriste ait perdu son proto-État à cheval entre la Syrie et l'Irak, il n'en demeure pas moins que des cellules dormantes sont toujours actives et ont toujours la capacité opérationnelle de commettre des attentats. La chute du « califat » ne signifie donc en rien la fin de l'organisation qui avait par ailleurs anticipé cette défaite territoriale.

⁵⁸ Ross Carne, « *au cœur de la révolution féministe du Rojava* », Vice, 14/09/2017.

⁵⁹ Grojean, Olivier, *La révolution kurde : le PKK et la fabrique d'une utopie*, La Découverte, 2017, p. 192.

⁶⁰ Marié Xavié, « *Syrie : flou persistant autour du retrait des forces américaines* », NEMROD, Enjeux Contemporains de défense et de sécurité.

Selon Donald Trump, la Syrie n'a aucune valeur stratégique pour l'Amérique et le groupe Etat islamique ne représente pas une menace existentielle pour les États-Unis⁶¹. Cette pensée est d'ailleurs développée sur le compte twitter du Président américain avec cette explication claire sur l'état d'esprit actuel de la Maison blanche : *« Il est temps pour nous de sortir de ces guerres ridicules et sans fin, dont beaucoup sont tribales, et de ramener nos soldats à la maison. Nous nous battons là où nous y trouvons un avantage, et seulement pour gagner. La Turquie, l'Europe, la Syrie, l'Iran, l'Irak, la Russie et les Kurdes devront maintenant résoudre la situation et déterminer ce qu'ils veulent faire des combattants de l'EI capturés dans leur "voisinage" »*.

La décision américaine a été très mal perçue par la communauté internationale et surtout par les Kurdes du « Rojava » - d'autant plus compte tenu des déclarations belliqueuses successives du président turc, Recep Tayyip Erdogan, à destination des forces kurdes du nord de la Syrie. Cette décision américaine est dangereuse pour plusieurs raisons. Tout d'abord, celle-ci crée *de facto* une opportunité pour les Iraniens et les Russes de renforcer leur présence et leur influence dans la zone qui constitue un enjeu stratégique majeur pour les deux pays. De plus, le rôle des forces spéciales étatsuniennes dans la zone, outre le fait de marquer leur présence, était d'encadrer militairement les milices kurdes liés aux YPG, la branche armée du PYD. Il s'agissait donc de les former, les encadrer et les entraîner. Il s'agissait également de leur fournir des armes technologiquement pointues.

Ce retrait laisse les Kurdes dans une position vulnérable à court et moyen terme face à une Turquie qui se montre menaçante. En effet, la Turquie est déjà intervenue à deux reprises en Syrie – contre les forces kurdes. Le retrait américain apparaît donc comme une opportunité pour les Turcs.

⁶¹ Autran Frédéric, « Retrait américain de Syrie : Trump isolé, critiqué mais « cohérent », Libération, 07/10/19.

Selon le président américain « *Les Kurdes ont combattu avec nous mais ils ont reçu énormément d'argent et de matériel pour le faire* »⁶² – laissant sous-entendre qu'une aide n'apparaît plus nécessaire.

Toutefois, ce dernier sait pertinemment que se retirer de la zone signifie le champ libre à la Turquie – hostile au Kurdistan syrien. Une fois le retrait américain engagé, ce fût chose faite.

Section 2 - L'offensive turque au nord-est de la Syrie

Très rapidement, le Président turc Recep Tayyip Erdogan a saisi l'opportunité de ce retrait américain. Le 9 octobre 2019, il lance l'offensive appelée « Source de paix » dans le nord-est de la Syrie, ciblant les forces kurdes. Cette attaque rappelle les deux interventions turques en août 2016 et janvier 2018. Selon Dorothée Schmid, Chercheuse à l'Institut français des relations internationales (IFRI), cette attaque répond à plusieurs objectifs majeurs de la Turquie. Tout d'abord, cela vise à empêcher les forces kurdes de consolider leur position politique en Syrie en évitant que le *Rojava* ne prospère et soit en position de négocier un statut spécial avec le Président syrien, Bachar al-Assad. En effet, il ne souhaite pas voir les Kurdes obtenir un État qui pourrait donner la même idée aux Kurdes de Turquie. D'autre part, Recep Tayyip Erdogan a pour but de créer une zone tampon à la frontière turco-syrienne côté syrien, qui serait contrôlée par l'armée turque. Le président souhaite y relocaliser une partie des 4 millions de réfugiés syriens qui ont été accueillis en Turquie depuis le début de la crise syrienne. C'est l'un des enjeux majeurs pour le président car le sentiment anti-syrien ne cesse de progresser en Turquie au fur et à mesure que la crise économique s'aggrave. Enfin, le véritable enjeu pour la Turquie est d'empêcher la pérennisation d'une région contrôlée par des forces liées au YPG. Le gouvernement turc les considérant comme une organisation terroriste du fait de ses liens avec le PKK.

⁶² *Idem.*

Section 3 - Les conséquences de cette offensive

Cette intervention a un coût diplomatique car la Turquie est déjà relativement isolée sur la scène internationale et son intervention a été vivement critiquée. Par ailleurs, les conséquences sécuritaires de cette offensive pourraient être importantes à long terme – notamment face à la menace terroriste et les cellules dormantes toujours présentes dans la zone ainsi qu'en raison de la situation des djihadistes aux mains des kurdes, qui peuvent se reconstituer et/ou s'enfuir. En effet, rien ne certifie que la Turquie parvienne à tenir les combattants emprisonnés. Si des djihadistes de Daech échappent à leur contrôle, un certain nombre d'entre eux pourront repasser par la Turquie pour venir en Europe⁶³. Cette offensive a donc nourri de sérieuses craintes sur la possibilité de reprise des opérations de Daech.

Des Kurdes plus vulnérables que jamais

Les Kurdes ont été contraints de négocier avec Bachar al-Assad car ils sont désarmés⁶⁴. Un accord a donc été conclu entre Damas, Moscou et les forces kurdes afin que ces derniers ne soient tués par la Turquie. Pour contrer l'avancée turque, l'armée de Bachar al-Assad et la police militaire russe ont occupé les territoires évacués par les forces américaines.

Bien que l'accord avec le gouvernement syrien ait permis d'éviter de nombreux morts du côté kurde en interrompant rapidement l'offensive turque, il n'en demeure pas moins que l'avenir du Kurdistan syrien est encore incertain. Ce rapprochement permet en effet à Damas d'espérer une reprise en main du territoire situé à l'est de l'Euphrate, où se situe la majorité des hydrocarbures du pays et qui était jusque-là une zone d'influence américaine.

De son côté, la Turquie a également signé un accord avec la Russie visant à mettre fin à l'offensive « Source de paix ». Recep Tayyip Erdogan et son homologue russe Vladimir Poutine ont annoncé avoir trouvé un accord pour contrôler la frontière turco-syrienne. « Cet accord résout l'une des préoccupations majeures de la Turquie : écarter les forces kurdes du YPG, de ses frontières. Selon les déclarations de Recep Tayyip Erdogan, les combattants kurdes devront se retirer dans une zone de 30 km de large et 120 km de long de la frontière

⁶³ Schmid Dorothée, « Avec l'offensive turque en Syrie, il y a un risque que Daesh reprenne ses activités », IFRI, octobre 2019.

⁶⁴ Bakawan Adel, « Offensive turque contre les Kurdes : « L'accord entre la Russie et la Turquie, c'est la victoire de Bachar al Assad » IFRI, Octobre 2019.

turco-syrienne »⁶⁵. La question qui se pose désormais est celle de l'évolution pacifique des relations de pouvoirs entre les différents acteurs qui coexistent sur le territoire syrien.

⁶⁵ *Ibid.*

Perspectives et conclusion

Aujourd'hui, on peut se demander si la création d'un État kurde est possible ou non. Du point de vue du droit international, aucune règle ne s'oppose à ce que le Kurdistan fasse sécession, pourvu que cette sécession ne soit pas synonyme de violations du droit international⁶⁶. Toutefois, il est important de rappeler que le PYD ne demande pas une indépendance du *Rojava* mais bien un statut autonome au sein d'une Syrie unifiée.

Ce projet kurde basé sur des valeurs démocratiques, égalitaires, multiconfessionnelles et multiethniques s'oppose à l'instauration du « califat » que souhaite établir le groupe terroriste en Syrie et en Irak et à la dictature mise en place par Bachar al-Assad. L'Etat islamique, toujours présent dans la région au travers d'actions clandestines, souhaite quant à lui l'établissement d'un État théocratique fondé sur une seule ethnie et une seule confession. Le *Rojava* représente donc l'exact opposé en incluant les différentes ethnies et confessions et en accordant une place primordiale à la femme qui est pleinement actrice politiquement et militairement. Les Kurdes se veulent être un modèle pour la Syrie toute entière.

Depuis les différentes victoires contre Daech, les combattants Kurdes des Unités de Protection du Peuple (YPG) n'ont cessé d'étendre leur territoire. Économiquement, le *Rojava* peut jouir de la présence de puits de pétrole en Djézireh. Ils représentent un atout économique.

En dépit de leurs victoires militaires, des menaces pèsent toujours sur la survie du Kurdistan syrien. Les Turcs craignent toujours que l'autonomie conquise par les Kurdes du *Rojava* ne puisse se déplacer chez eux et restent prêts à intervenir à nouveau s'ils estiment cela nécessaire.

Aujourd'hui, les populations kurdes craignent d'autres nouvelles attaques turques mais aussi les « cellules dormantes » de djihadistes. Les Kurdes se retrouvent dorénavant coincés entre une Turquie incisive, une dictature syrienne qui renaît progressivement et la peur que puissent se reconstituer les groupes terroristes.

⁶⁶ Entretien avec Nabil Hajjami, maître de conférences à l'Université de Nanterre pour le compte de ce cours.

Bibliographie et documentaires conseillés

Bibliographie

H. Bozarslan, *La Question kurde. Etats et minorités au Moyen-Orient*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997

La Commune du Rojava. L'alternative kurde à l'État-nation, ouvrage, coordonné par Stephen Bouquin, Mireille Court et Chris Den Hond, éditions Syllepse

Franceschi, Patrice, *Mourir pour Kobané*, Tempus Perrin, 2017

Grojean, Olivier, *La révolution kurde : le PKK et la fabrique d'une utopie*, La Découverte, 2017

Bourgaux, Pascal & Mahmoud, Saïd Moi, Viyan, combattante contre Daech, Fayard, 2016

Piot Olivier, « *Le peuple Kurde, clé de voûte du Moyen-Orient* », Les petits matins, 2017

Documentaires

Arte. *"Syrie, la prison des jihadistes"*, documentaire français de Mehdi Meddeb et Stéphane Kenech. Bandit Prod (2017)

Arte. « *Rojava, la révolution par les femmes* », reportage de Mylène Sauloy, Pedro Britto de Fonseca, Vincent Bourre », Magneto Presse, 2018